

Compte rendu de la CFVU du mardi 14 novembre 2023

Rédigé par les élu·es PULS

L'ordre du jour :

I. Informations de la Présidente et des Vice-président·es

II. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 octobre 2023

III. Avis sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025

IV. Avis sur les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025

V. Avis sur le projet offre de formation des 1er et 2ème cycles 2025-2030 - texte d'orientation, maquettes type

VI. Approbation sur la répartition de l'enveloppe de l'offre de formation au titre de l'année 2024

VII. Avis relatifs aux relevés de propositions de commissions

VIII. Questions diverses

La séance débute à 9h35 → 30 votant·es dont procurations.

I- Informations de la Présidente et des Vice-président·es

Raphaëlle Laignoux, VP CFVU, indique qu'il s'agit d'une séance particulière, sans invités extérieurs, principalement consacrée à la discussion de l'offre de formation.

Elle excuse la présidente qui ne peut être présente. Elle demande s'il y a des questions diverses.

Un élu CGT demande qu'on signe une déclaration interdisant les tableaux énormes et illisibles...

Un élu Poing levé a demandé avant la séance l'ajout d'une question diverse sur la liberté d'expression à l'université.

II- Approbation du PV de la CFVU du 10 Octobre 2023

RAS. Le PV est **adopté à l'unanimité**.

III- Avis sur les capacités d'accueil 2024 – 2025

⇒ **Licence :**

Jérôme Glachant, VP CFVU, précise qu'on a demandé aux UFR de faire remonter plus tôt leurs données. Il remercie la DEVE¹ et les composantes pour le travail accompli. On en a besoin pour paramétrer Parcoursup, la plateforme Mon Master (information sur les capacités, puis sur les COL²,

¹ Direction des études et de la vie étudiante

² Capacités offre limitées

mais aussi pour les formations non paramétrées par une plateforme nationale. C'est alors un outil de pilotage qui va servir aussi pour la réflexion sur l'offre de formation. Les COL sont engageantes pour les formations accessibles par des plateformes mais pas pour les autres formations, il faut aussi travailler sur des capacités d'accueil réalistes.

Il faut distinguer les COL et les capacités totales CAL³ qui tiennent compte des redoublants et des flux entrants parallèles (CPGE, Etudes en France). Ce qui est engageant pour nous, c'est surtout les capacités d'accueil des formations passant par les plateformes.

Sur Parcoursup en L1, il n'y a pas de modifications majeures des capacités d'accueil. Sur les autres formations en licence (L2 et L3), il n'y a pas non plus de modifications majeures : quelques ajouts ou rectifications (histoire).

En AES⁴, économie et droit, on a des CPGE qui rentrent dans les effectifs et non dans Parcoursup.

Un élu Poing levé : pour la licence sciences sociales, qui n'apparaît pas, peut-on s'assurer que c'est une erreur ?

Le VP CFVU confirme qu'elle n'a pas été reportée.

Un élu Poing levé : des licences semblent supprimées comme histoire-allemand.

Le VP CFVU : elle n'est pas supprimée et c'est simplement une question de répartition des effectifs avec Sorbonne nouvelle. Il n'est pas question de supprimer cette formation et aucune autre d'ailleurs.

Un élu CGT : qu'en est-il de la licence histoire-éco dont les capacités d'accueil diminuent ?

Le VP CFVU : sur les doubles licences, on a du mal à ajuster les capacités d'accueil du fait de l'algorithme et se pose aussi le problème du départ de certains étudiants en cours de licence.

Une élue Sap1 pointe des modifications sur la licence éco-géo alors qu'il n'y en avait pas lors du vote des capacités d'accueil en conseil d'UFR.

Le VP CFVU : les capacités d'accueil intermédiaires ne sont pas engageantes et toutes/tous les étudiant·es validant leur L1 seront admis en L2.

La VP CFVU : La DEVE confirme qu'il n'y a eu aucune suppression de diplôme.

Le VP CFVU : les diminutions viennent du fait que certaines cases du tableau n'ont pas été remplies (effet de l'ordre de calcul sur le tableau Excel).

Une élue PULS : est-ce qu'on ne peut pas voter les capacités d'accueil en précisant qu'aucune formation n'est supprimée et qu'il y a seulement des ajustements à la marge ?

Une élue Fédé précise qu'elle a regardé le tableau dans le détail et que la seule baisse qui n'est pas due à une erreur du tableau, c'est la L3 stratégie de communication et en éco-géo.

Laure Christophe (directrice DEVE) : ce document résulte de la carte des formations qui est envoyée aux UFR qui ont quelques semaines pour répondre. Les UFR ne justifient pas nécessairement ces modifications. Il n'y a absolument aucune suppression et c'est juste une question d'affichage.

Le VP CFVU : pour la L3 Stratégie de communication, il y a eu moins d'inscrit·es que la capacité d'accueil, ce qui peut expliquer la réduction.

Un élu Unef s'étonne que les composantes ne donnent pas de justification.

Une élue Sap1 indique que certaines composantes n'ont pas délibéré.

³ Capacités d'accueil limitées

⁴ Administration économique et sociale

Le VP CFVU : c'est essentiellement l'EMS⁵, qui va sans doute délibérer avant le CA⁶, qui pourra alors voter les capacités d'accueil.

L. Christophe : il faut accepter un principe de réalité. C'est un travail considérable des services et il est difficilement acceptable d'entendre de telles critiques. Les services de la DEVE sont pleinement mobilisés et le travail accompli est considérable.

Une élue PULS précise qu'il ne s'agit en rien d'une remise en cause du travail des services. Mais on peut regretter que les composantes ne fassent pas leur travail (absence d'explication des modifications, pas de délibération des conseils d'UFR dans les délais).

Un élu UNEF souligne qu'il n'y a pas de remise en cause du travail de la DEVE mais les élu·es doivent rendre des comptes auprès des étudiant·es et s'assurer du contenu de ce qui est voté.

L. Christophe indique que les coquilles seront corrigées avant le CA.

La VP CFVU rappelle qu'il s'agit d'erreurs matérielles et qu'il n'y a évidemment pas de formations fermées. Il reste des modifications marginales.

Le VP CFVU mentionne cependant le problème de l'EMS qui n'a pas donné son avis.

Vote : 6 contre, adopté.

⇒ **Master :**

L. Christophe indique qu'on doit d'abord indiquer la capacité d'accueil globale puis les COL.

Le VP CFVU : on a besoin des capacités d'accueil globales pour paramétrer les informations sur la plateforme. Le tableau donne toutes les informations, y compris les attendus. Il indique qu'il ne s'est pas focalisé sur les M2 ni sur les conditions de passage entre M1 et M2, ni sur les attendus. Il a essayé de comprendre sur toutes les formations candidatables (161) où des ajustements ont été opérés, par exemple à l'IREST⁷. Il a regardé la COL 2023, les inscriptions réelles et le ratio entre COL et inscriptions. Cette première année a été compliquée. Les principales baisses sont à l'IED⁸ et à l'IREST. Il y a quelques ajustements : baisse de 10 en cinéma (UFR04⁹) par exemple. La somme globale ne baisse pas car il y a des formations qui augmentent leur COL, par exemple l'histoire ou le droit des affaires.

Une élue Fédé : il y a eu des problèmes avec la plateforme et il ne faudrait pas ajuster les capacités d'accueil sur la base d'un fonctionnement qui n'est pas encore stabilisé.

Une élue PULS souligne que ce qui est important à regarder ce sont les capacités d'accueil globales (CAL) car la COL tient compte des redoublant·es, des étudiant·es en césure et des étudiant·es admis·es via Etudes en France.

Une élue Fédé : si on regarde par composante, on peut souligner qu'à l'EDS¹⁰, il n'y a que des moins.

Le VP CFVU : il y a effectivement des baisses, y compris hors IED mais ce sont des ajustements mineurs. Ce qui poserait problème, ce sont des diminutions significatives. Il souligne toutefois un problème avec le droit des affaires qui diminue sa COL mais augmente sa CAL.

Un élu SGEN indique que c'est assez troublant car ils voulaient diminuer leur capacité d'accueil pour l'ajuster au niveau des candidatures.

Le VP CFVU : il faudrait aussi regarder les modalités d'écoulement en M2.

⁵ Ecole de Management de la Sorbonne

⁶ Conseil d'administration

⁷ Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme

⁸ Institut de l'études à distance / Ecole de droit de la Sorbonne

⁹ Ecole des arts de la Sorbonne

¹⁰ Ecole de Droit de la Sorbonne

Vote : 9 contre, 2 abstentions, adopté.

IV- Avis sur les dates des campagnes de recrutement et d'inscription

Le VP CFVU présente les calendriers de recrutement et d'inscription.

Un élu PULS pose la question des étudiant·es réfugiés, apatrides et sous protection subsidiaire non concernés par la DAP¹¹ qui ne disposent d'aucune procédure d'inscription spécifique proposée par Paris 1. La DAP concerne les étudiant·es étrangers (en mobilité) et les demandeurs d'asile. Ce problème avait déjà été évoqué l'année dernière mais rien n'a été fait.

Certaines universités (par exemple : Sorbonne Université) ont pourtant mis en place une procédure en lien avec le MENS¹² mais pas Paris 1. Cela permettrait de faciliter les choses pour les candidat·es et éviterait un traitement au cas par cas qui prend du temps. Sur le site de l'université, aucune information concernant la procédure pour les inscriptions en L1 pour les étudiant·es réfugiés, apatrides ou sous protection subsidiaire n'est indiquée ce qui n'est pas normal.

Plus généralement sur l'accueil des étudiant·es internationaux, **l'élu PULS** évoque le cas d'une étudiante qui a mis en avant l'accueil déplorable offert aux étudiant·es internationaux à Paris 1 dans l'ensemble. Il faudra réellement en rediscuter rapidement alors qu'on nous parle souvent de mettre l'accent sur l'internationalisation...

Le VP CFVU reconnaît qu'on n'a pas progressé sur cette question.

L. Christophe précise que la difficulté, c'est de déterminer à qui revient ce périmètre, DEVE ou DRI¹³.

L'élu PULS souligne que la procédure est bricolée et les étudiant·es (réfugiés, apatrides et sous protection subsidiaire) sont très mal renseignés. Il existe un document que certaines universités utilisent : la DAA¹⁴ adapté à ce public pour une demande d'inscription en L1. Quand allons-nous la mettre en place ? Ce n'est pas faute de l'avoir déjà suggérée...

Le VP CFVU : on va voir ce qu'on peut faire avec le CA.

L'élu PULS précise que c'est trop tard pour la rentrée 2024 car la date limite pour le dépôt de demande d'inscription L1 est le 15 décembre prochain, on va donc faire avec ce qu'on a pour l'instant mais on peut avancer pour l'année suivante (rentrée 2025). Il y a eu des problèmes d'incompréhension avec la gestion des candidatures des dossiers des étudiant·es en exil par la DRI. Par exemple, pour les étudiant·es du DU PEPS¹⁵ candidat·es en L1 dans les composantes, toutes les candidatures ont été acceptées sauf une (niveau de français insuffisant) par les directions de composantes qui ont reçu les étudiant·es en entretien individuel alors que la DRI, de son côté, leur a à tous notifié un refus indiquant que le dossier était incomplet. Cela a engendré beaucoup d'incompréhension, de stress inutile pour ces étudiant·es, de mails indiquant qu'il ne fallait au final pas prendre en compte les décisions de refus émises par la DRI. Il faut réellement éviter ce genre de difficultés inutiles et chronophages et mieux communiquer.

Le VP CFVU indique qu'il portera cette question à la DRI.

Vote : 9 abstentions, adopté.

¹¹ Demande d'admission préalable

¹² Migrants dans l'Enseignement Supérieur

¹³ Direction des relations internationales

¹⁴ Demande d'admission adaptée

¹⁵ Diplôme Universitaire Passerelle Etudiants en Exil Panthéon-Sorbonne

V- Avis sur le projet d'offre de formation des 1^{er} et 2^{ème} cycles 2025 - 2030 : texte d'orientation et maquettes types

La VP CFVU ouvre la discussion en indiquant que ces orientations ont déjà été discutées en CPCFVU¹⁶.

Le VP CFVU présente le calendrier de travail sur l'offre de formation du prochain contrat :

- Nouvelle offre de formation et RCC¹⁷ : CFVU du 26/06/24
- Retour vers l'HCERES¹⁸ du projet OF : 18/03/24
- CAC¹⁹ la semaine précédente avec un vote : 12/03/24
- Remontée de l'offre des composantes : 29/02/24
- Règlement des examens : CFVU du 13/02/24
- Premier retour sur les préconisations en matière d'offre de formation : 15/12/23
- TEDS et internationalisation : CFVU du 5/12/23
- Dialogue sur l'offre de formation avec les composantes : entre Novembre et Décembre 2023

Le texte d'aujourd'hui alimente ce processus, sachant que la discussion est engagée avec les directions de composantes.

Une élue PULS demande comment s'articulent les orientations décidées par la CFVU et les échanges avec les composantes.

Le VP CFVU précise que ce dialogue représente un exercice d'équilibriste, avec des composantes qui ont déjà voté et d'autres qu'il faut sonder. Ce texte ouvre un champ des possibles : il donne des orientations.

Un élu UNEF demande s'il s'agit de communiquer sur les points déjà abordés en CPCFVU ou de laisser les composantes libres de leurs orientations.

Le VPCFVU répond qu'on doit guider les composantes sur les orientations, sur le pilotage et les moyens. Ce sont ces aspects qui seront mis en avant.

L'élue UNEF demande, dans ce jeu d'équilibre, quel sera notre rôle ?

Le VP CFVU convient que c'est délicat. Il évoque une série d'étapes : heures, effectifs, flux entrants, etc. Il y a des composantes où il y a des problèmes. Il y a des sujets sur lesquels le texte d'orientation lui donnera des leviers pour échanger avec les composantes. Il se demande jusqu'à quel point on sera en mesure d'adopter un RCC commun.

Un autre aspect concerne l'internationalisation : quels dispositifs incitatifs ? quels modes coercitifs ?

Il présente le texte d'orientation. Parmi les objectifs, il insiste sur l'excellence des diplômes nationaux. On n'est pas une école de commerce ou d'ingénieur.

Se pose la question de la lisibilité de notre offre de formation : il faut délivrer des diplômes identifiés notamment en Master, où on reste encore parfois sur des diplômes issus des DESS.

La question du pilotage et de la gouvernance est aussi essentielle.

Le VPCFVU revient sur le principe de l'indivisibilité entre le M1 et le M2. Il insiste sur la question de la soutenabilité, à la fois en termes de coût mais aussi de flux de diplômés. Une question qui se

¹⁶ Comité permanent CFVU composé de quelques membres élus de la CFVU

¹⁷ Règlement de contrôle des connaissances

¹⁸ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

¹⁹ Conseil académique (composé de la CFVU et Commission Recherche)

pose est celle d'un équilibre en termes de taille des formations. On cherche à définir des flux de diplômés en sortie de M2, mais aussi des flux entrants : comment met-on les deux ensemble ?

En Master, il faut penser une formation sur 2 ou 3 ans (en incluant l'année de césure). Un équilibre est nécessaire entre M1 et M2 en s'interrogeant sur les flux parallèles : il faut réduire le modèle du M2 suspendu et alimenté essentiellement par des entrées directes.

Une question délicate est la taille du parcours diplômant : on peut imposer un seuil minimal entre 15 et 25, sauf pour des parcours tournés vers la recherche, en protégeant des Masters de niche.

Il est nécessaire de limiter la fragmentation de notre offre (avec des parcours et des sous-parcours) pour être lisible.

Un élu UNEF demande comment imposer une taille minimale.

Le VP CFVU : l'idée n'est pas d'imposer une taille mais de demander aux composantes de s'engager sur une taille en la justifiant. On peut être parfois contraignant et on peut aussi envoyer des messages. On a des Masters qui ont beaucoup d'inscrit·es et peu de diplômé·es. C'est aux composantes de le justifier. C'est une information qu'on va demander.

Sur la Licence, c'est moins compliqué. On a cependant des formations petites et la question se pose de fragmenter davantage l'offre de formation. Quand le flux est trop petit, il faut se poser des questions et on peut réfléchir à des préconisations en termes de flux minimal de diplômé·es.

Un élu Poing levé ne comprend pas pourquoi il faut définir des tailles de formation en Licence. Sur la taille des formations, qu'est-ce qui prime, le flux d'entrants ou le flux de diplômé·es ?

Le VP CFVU répond que cela pose la question du nombre de diplômé·es pour quels moyens attribués. On peut aussi s'interroger sur la spécificité de chaque formation. Si on veut gagner en lisibilité, c'est moins facile de voir des entités trop petites.

Sur le flux de diplômé·es, c'est ce qu'on veut obtenir et donc le nombre de diplômé·es qui compte. La question du flux entrant est liée. On constate une augmentation de la réussite et des flux qui se poursuivent entre la L1 et la suite. Il faut regarder les flux entrants car c'est le nombre d'étudiant·es qu'on arrive à former en 2 ou 3 ans.

La moitié de nos étudiant·es de Licence ne continuent pas en Master à Paris 1. Paris 1 a vocation à attirer de nouveaux étudiant·es en Master.

Un élu Poing levé : que fait-on des formations qui existent et qui sont trop petites ? Le rôle de l'université c'est d'avoir des flux importants en L1 pour permettre aux étudiants de se réorienter.

Le VP CFVU : la question c'est aussi celle de la soutenabilité de l'offre. Ce qui fait notre force, c'est l'infrastructure en termes d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif.

La VP CFVU : la question c'est aussi de créer des conditions où les moyens sont répartis de manière équilibrée entre les formations.

Le VP CFVU : il faut faire attention à l'accueil des CPGE²⁰ (un tiers des L3 d'histoire sont issus des CPGE). Des composantes n'ont pas les moyens de les accueillir, comme la géographie et la philosophie.

Un élu UNEF : chaque formation a tellement de spécificités que chacune structure son offre en fonction de ces spécificités. La structuration est difficile à standardiser, peut-être a minima sur les tailles.

Un élu CGT indique qu'il est important de donner une cohérence à l'ensemble de l'offre.

Le VP CFVU répond que certes il y a des spécificités et c'est une difficulté.

²⁰ Classes préparatoires aux grandes écoles

La VP CFVU : l'intérêt c'est de demander aux composantes d'y réfléchir et de s'emparer de ces possibilités de pilotage.

Le VP CFVU : on ne peut pas laisser un ordre spontané se mettre en place. L'idée n'est pas d'étouffer les composantes mais de les amener à réfléchir. Exemple de la géo qui envoie les CPGE à Nanterre : ce n'est pas une bonne chose. On a intérêt à faire de la place à ces étudiant·es bien formés, qui vont alimenter des Masters qui sont des fleurons de Paris 1, comme en histoire.

Une élu Sap1 estime que c'est un problème de privilégier les étudiant·es de CPGE par rapport aux étudiant·es de L1 et L2. Il faudrait accompagner davantage les étudiant·es de Paris 1.

La VP CFVU : en histoire, on a des dispositifs d'accompagnement mais on a surtout beaucoup d'abandons. On peut donc ensuite accueillir des CPGE en L3. Cela ne concerne pas les disciplines qui n'ont pas de CPGE comme le droit ou qui gardent leurs étudiant·es au fil du cycle.

Une élue Sap1 trouve gênant de dire que la priorité soit d'accueillir les CPGE. Il faudrait donner les moyens à ces étudiant·es de réussir.

La VP CFVU : cela peut être un enjeu de survie de la formation. On a besoin de ces flux de CPGE en SHS²¹ pour que des formations non directement professionnalisantes puissent subsister.

Le VP CFVU : la question se pose de définir des capacités d'accueil pour les CPGE.

Un élu Poing levé estime qu'il faut sortir de la logique comptable et il faut interroger l'échec.

La VP CFVU : on ne s'en désintéresse pas et on essaie de comprendre pour mieux accompagner les étudiant·es. Il y a une enquête en cours sur les parcours des étudiant·es, pour mieux comprendre et identifier les difficultés.

Un élu UNSA ne peut pas laisser dire que l'université laisse de côté des étudiant·es qui n'ont pas les moyens de suivre des études. L'ouverture des universités, depuis l'objectif de 80% au bac, ne s'est malheureusement pas traduite par des moyens d'accueil et d'accompagnement des étudiant·es. Paris 1 fait beaucoup d'effort d'accompagnement mais ce n'est pas toujours suffisant, en l'absence de moyens.

Le VP CFVU évoque ensuite l'organisation des cycles. La question se pose particulièrement en Licence. A Paris 1, on a intégré l'arrêté Licence dans le RCC type. C'est une question délicate : comment tenir compte de l'individualisation des parcours, de la diversification des formes pédagogiques ? On doit appliquer le système des BCC²². On a du mal à traduire les choses en termes de compétences valorisables sur le marché du travail.

On peut aussi chercher à regrouper des UE²³ semestrielles sur une base annuelle : une certaine annualisation peut être intéressante.

La progression se fait par acquisition de BCC ce qui pose la question de la compensation entre BCC.

Le VP CFVU présente la proposition de mise en place d'un BCC commun « Communiquer, Agir, Comprendre ».

Une élue PULS souligne que l'introduction des BCC pose problème. Il ne semble pas souhaitable d'organiser les formations dans le sens de compétences centrées sur la professionnalisation et valorisables sur le marché du travail au détriment de connaissances dont l'acquisition est indispensable, surtout en Licence. De plus, la notion de BCC pose la question de la compensation, dans le cas de matières, voire de blocs à valider (sans note).

Une élue Fédé demande si ce schéma sera imposé aux composantes.

²¹ Sciences humaines et sociales

²² Blocs de connaissances et de compétences

²³ Unité d'enseignement

Un élu Paris 1 en commun demande s'il y a une obligation réglementaire d'organiser nos diplômes en BCC. Comment les intégrer dans nos maquettes ? S'il y a un BCC commun, qui portera l'offre commune en termes de coûts ? Est-ce à prendre ou à laisser ou à la carte ?

Le VP CFVU répond que l'arrêté Licence dit qu'il faut des BCC mais on a pu s'en passer jusqu'alors. Notre modélisation est semestrielle. Le contenu des BCC est assez ouvert. La professionnalisation au niveau de la licence n'est pas une mauvaise chose en soi car certains étudiant·es arrêtent leurs études en Licence. Il faut développer des compétences transversales autour de l'écrit et de l'oral.

La charge maquette est payée par l'université. Est-ce que ce nouveau BCC va prendre des heures sur ce qu'on fait ? C'est une question à se poser. Il faudra avoir une discussion plus précise.

La VP CFVU : on n'est pas obligés de raisonner en termes de professionnalisation et de compétences au service des entreprises, mais de compétences au service de la formation en SHS.

Un élu Sgen évoque l'exemple de Saclay où la Licence de droit inclut une formation à Excel alors qu'à Paris 1, les étudiant·es ne bénéficient pas d'une telle formation, pourtant indispensable.

Benoît Roques (direction SUN²⁴) souligne que la licence de droit, en effet, ne prévoit pas ce type de formation. On peut à ce sujet parler de compétences pour exercer son métier d'étudiant, comme pour le programme d'Ecric²⁵.

Un élu Paris 1 en commun estime que l'inquiétude sur la professionnalisation est fondée. On peut expliciter la notion de compétences.

La VP CFVU indique que la question est de savoir quelle est la finalité des compétences et ne pas voir uniquement l'objectif tourné vers le marché du travail.

Le VP CFVU précise que si on n'inclut pas ce BCC, ça nous laisse moins de liberté pour l'imposer aux composantes.

Une élue Fédé demande comment tout cela va être harmonisé.

Le VP CFVU répond que l'objectif du texte d'orientation, c'est d'avoir une discussion à la CFVU puis avec les composantes. Sinon, on continuera à faire ce qu'on fait. C'est un texte d'orientation, pour être capables de donner un contenu à ce nouveau BCC afin que ça apparaisse dans les maquettes de Licence. Il y a des moyens avec Sorb' Rising²⁶ et il faut que ça apparaisse dans les maquettes.

Une élue Paris 1 en commun estime que si on ne veut ni alourdir ni renoncer aux compétences disciplinaires, on peut construire des briques dont on peut se saisir ou pas dans les composantes.

Le VP CFVU en vient à la question des heures. Certaines formations dépassent les 1500h. On doit aussi prendre en compte le temps de travail des étudiant·es et il semble important de ne pas alourdir les emplois du temps en fixant des limites.

Une élue PULS objecte qu'il y a deux aspects sur les heures. Si l'objectif, en fixant des limites, est de réduire les disparités de moyens entre les formations et entre les composantes, c'est une bonne chose. Mais il ne faut pas oublier que les heures renvoient à l'encadrement des étudiant·es. On souligne souvent les disparités entre les budgets horaires consacrés aux étudiant·es des classes préparatoires et aux étudiant·es à l'université. Si les étudiant·es des classes préparatoires sont, comme c'était évoqué précédemment, bien formés, c'est aussi parce qu'ils bénéficient d'un temps de formation plus important.

Un élu UNEF évoque la répartition des heures sur le nombre de semestres. En quoi est-ce un problème qu'il y ait des Licences à nombre d'heure élevé et d'autres à faible nombre d'heures ?

²⁴ Service des usages numériques

²⁵ <https://www.pantheonsorbonne.fr/ameliorer-son-expression-ecrite-ecriplus>

²⁶ <https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/projets/projet-sorbrising>

Une élue PULS répond que si certaines Licences ne peuvent pas offrir des heures par manque de moyens, c'est un problème.

Le VP CFVU remarque que ce serait un problème de créer des heures si cela « crée » des vacataires.

L'élue PULS propose d'inciter les composantes à réfléchir à l'équilibre entre les cycles de Licence et de Master.

Le VP CFVU répond qu'on ne peut pas contraindre les composantes.

L'élue PULS indique qu'il ne s'agit pas de contraindre mais seulement d'amener les composantes à réfléchir à cet équilibre.

Le VP CFVU évoque, ensuite, un autre objectif, celui de la diversification pédagogique, qui est à encourager. Il cite l'exemple de l'EDS qui veut regrouper les enseignements sur 5 semestres pour dégager un 6^{ème} semestre permettant de diversifier les expériences des étudiant·es. Il aborde la question de l'enseignement hybride : on n'a pas eu de discussion là-dessus alors que certaines formations le font (des MOOC²⁷ en L1 de gestion). Il faut réguler cela. Cela peut aussi se poser pour les compétences informatiques, pour TEDS. Il faut mettre en place une charte pour réguler l'offre hybride et prendre en compte ce qui existe déjà. Il peut être nécessaire de fixer une limite.

Un élu UNEF souligne que si on ajoute des ECTS pour des enseignements transversaux, il faudra en enlever ailleurs.

Un élu Poing levé : il faut réguler l'enseignement à distance en le supprimant !

Des UFR se sont mises à l'utiliser sans contrôle alors qu'on connaît les effets négatifs de l'enseignement à distance et les inégalités que cela introduit entre les étudiant·es.

Une élu Sap1 : sur le plan pédagogique, ce n'est pas une bonne chose. On ouvre la porte à un développement de l'enseignement à distance.

Un élu UNEF indique qu'il n'est pas totalement contre le distanciel en fonction de la demande étudiante ou sur des enseignements transversaux. Mais on peut baisser les ECTS pour l'enseignement à distance.

Le VP CFVU : l'enseignement à distance peut être utile. Si on l'interdit, cela pose problème là où ça existe déjà.

Une élu Sap1 : l'enseignement à distance répond à un manque de moyens et au problème des capacités d'accueil.

Une élue Fédé souligne la nécessité d'encadrer la pratique puisqu'elle existe déjà. L'encadrer par des ECTS peut être un problème. Elle cite l'exemple de l'économie où le CM est en présentiel et le TD à distance.

Le VP CFVU aborde la question des modalités d'évaluation des connaissances. Est-ce qu'on ouvre cette discussion ? Il y a une demande de passage en contrôle continu de la part de certaines composantes. L'objectif est de réduire le temps d'examen. L'EDS a proposé une réforme qui va dans ce sens avec des semestres de 14 semaines. Il y a des interactions avec d'autres composantes.

Un élu UNEF rappelle qu'en CPCFVU, ils se sont dit favorables à la réforme de l'EDS d'étalement sur 14 semaines avec un 6^{ème} semestre. Si on ouvre les 14 semaines partout, comment cela va-t-il se passer ?

Le VP CFVU : si aucune composante ne veut 14 semaines, la question va se poser car on ne pourra pas l'imposer.

Un élu SGEN indique que l'organisation des examens est très lourde à l'EDS, d'où la proposition de passer au contrôle continu intégral (CCI).

²⁷ Massive open online course (formation en ligne)

La VP CFVU demande qui organisera les galops d'essai dans le cas du CCI : les secrétariats ou les enseignants-chercheurs ?

L'élue SGEN répond que c'est fait par les secrétariats et les enseignants-chercheurs. Une seule session d'examens par an, c'est moins lourd.

Une élue Sap1 souligne qu'une seule session d'examen peut être dangereuse si elle supprime la compensation entre les semestres et impose une seule session d'examens, plus la 2^{ème} chance. Quid des étudiants salariés ?

Un élu UNEF indique qu'une session de rattrapage peut être prévue dans le contrôle continu.

Le VP CFVU aborde ensuite la question de l'enseignement des langues à valoriser. Il est favorable à une certification de niveau à définir au niveau B2. Il souhaite une politique des langues y compris une politique disciplinaire. Il évoque ensuite la question du TEDS, qui doit représenter au moins 3 ECTS. Enfin, il reste à discuter des axes stratégiques. De plus, que fait-on de ce texte stratégique ? Y a-t-il des lignes rouges ? Ce sera aux composantes de dire ce qu'elles veulent faire. Si elles ne veulent rien bouger, on ne pourra rien faire.

Un élu PULS demande comment les prochaines étapes vont être organisées.

Le VP CFVU souhaite que ce texte sorte de la CFVU comme texte d'orientation. Il rappelle le calendrier des prochaines CFVU :

→ 5/12 : TEDS et internationalisation

→ 15/02 : question du RCC

Un élu UNEF indique qu'ils sont d'accord globalement avec le texte mais souhaiteraient que les objectifs de l'UNEF sur la prise en compte de la formation à l'écologie soient valorisés davantage.

Le VP CFVU : on n'a pas mis cet axe dans les priorités.

La VP CFVU rappelle que comme il y a une obligation d'introduire le TEDS, les composantes vont s'en emparer.

Le VP CFVU : il faudra des moyens pour mettre en place cet enseignement et ce sera abordé dans le COMP²⁸ négocié avec le Ministère. Alors, que fait-on de ce texte d'orientation ?

Un élu Sap1 : sur les lignes rouges, il estime qu'en font partie l'enseignement à distance et le calendrier. Pour que ce texte soit diffusé au nom de la CFVU, il faudrait rediscuter de ces points.

La VP CFVU estime que sur la partie structuration de l'offre, il n'y a pas de gros problèmes mais qu'il en existe plutôt sur la partie organisation (enseignement à distance et calendrier).

Un élu Sap1 souhaite un axe plus fort de l'université sur l'écologie, qui serait à intégrer.

Les élus PULS et Sap1 sont d'accord sur le fait qu'il faut un texte d'orientation mais ne sont pas d'accord sur toutes les orientations du texte.

La VP CFVU propose de garder l'essentiel mais en expliquant que sur certains points, la CFVU va préciser son discours.

Un élu Paris 1 en commun propose que le texte soit présenté comme un cadre de réflexion adopté par la CFVU.

Le VP CFVU souhaite qu'il y ait un vote. Ce texte a donné lieu à des discussions et constitue un cadre de réflexion.

Un élu Sap1 propose qu'on retire du texte les 2 lignes rouges : distanciel et calendrier.

²⁸ Contrat objectifs moyens performance

Une élue Fédé souligne que la manière de présenter les choses aux composantes est importante. Sur le calendrier il faudrait leur demander ce qu'elles veulent faire et pas leur imposer.

Un élu UNEF indique qu'on ne voudrait pas se restreindre à un texte trop vague et voudrait qu'on prenne le temps d'en rediscuter.

Une élue Fédé souhaite que ce document soit présenté comme un texte d'ouverture et pas un cadre imposé.

Le VP CFVU propose que le texte soit présenté aux directions de composantes comme un cadre de réflexion.

Un élu PULS propose de convoquer rapidement une CFVU exceptionnelle pour prendre le temps de rediscuter des points problématiques.

Le VP CFVU souligne que pour lui, le risque c'est qu'on ne change rien et qu'on se retrouve indéfiniment avec les mêmes maquettes. Le texte va être envoyé aux directions de composantes et sera indiqué comme étant un cadre de réflexion sans qu'aucune des directives qui y sont proposées ne soient gravées dans le marbre pour le moment. On attendra le retour des composantes qui en auront discuté avec leurs conseils et collègues.

Vote : 6 contre, adopté.

VI- Approbation sur la répartition de l'enveloppe de l'offre de formation au titre de l'année 2024 : « Appel à dépenses »

Le VP CFVU rappelle le principe de l'appel à dépenses qui a été mis en place l'année dernière. Il en tire un bilan positif car cela permet aux composantes de faire remonter des projets.

Il rappelle toutefois que certaines composantes ont beaucoup de ressources propres. Un nouvel appel à dépenses comme l'année passée va être lancé prochainement. Il reviendra aux composantes de proposer des projets qui passeront ensuite en commission.

Vote : 11 abstentions, adopté.

Un élu SGEN demande de faire remonter à la présidence le fait que l'enveloppe Parcoursup (heures accordées aux personnes qui examinent les dossiers) n'est pas suffisante pour traiter correctement les dossiers de manière qualitative.

VII- Avis relatifs aux relevés de propositions des commissions

La VP CFVU présente les relevés de la commission CVEC²⁹.

Un élu Sap1 pose la question du financement des postes budgétaires qui est problématique.

La VP CFVU : c'est une vraie question mais on ne sait pas comment financer ces postes. On constate un retrait du CROUS et c'est Paris 1 qui doit prendre en charge un travailleur social. Le 2^{ème} poste, c'est un chargé de mission CVEC, qui gère les dossiers CVEC. Cette question avait déjà été abordée à propos du recrutement d'un poste au service communication.

Un élu UNEF demande si la CVEC finance les postes de psychologues ?

La VP CFVU : oui c'est prévu.

Un élu Sap1 évoque aussi la question des contrats étudiant·es.

La VP CFVU précise que cela concerne le développement durable et qu'il s'agit de favoriser l'emploi étudiant sur des sujets qui intéressent l'université. Elle présente ensuite le relevé de

²⁹ Contribution vie étudiante et de campus

l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Elle précise, concernant les exonérations et le FSDIE projets et aides sociales, que pour des raisons d'urgence, ces relevés ont été présentés directement au CA pour ne pas retarder le versement des fonds aux étudiant·es.

Sur 36 demandes d'exonération, 18 ont été accordées (dossiers incomplets ou reportés, ou non prioritaires).

Pour le FSDIE³⁰ aides sociales, sur 74 dossiers, 65 aides ont été accordées y compris les aides accordées sur les fonds FUSE³¹ attribués par la région (moyenne de 934 euros par étudiant·e).

Une élue Fédé demande si on a une idée de ce qui reste et de ce qu'il faut dépenser.

La VP CFVU répond qu'on a des idées de dépenses mais il y aura de toutes façons des reports de crédits car on ne pourra pas dépenser la totalité de l'enveloppe.

Vote : adopté à l'unanimité

VIII- Questions diverses

Un élu Poing levé indique que les organisations étudiantes ne peuvent plus installer de tables dans la fosse de Tolbiac. Quand ils ont interpellé le directeur du centre à ce sujet, on leur a répondu que c'était pour des raisons de sécurité (Vigipirate). Cependant, cet état d'exception ne fait pas l'objet d'instructions écrites et semble infondé.

La VP CFVU précise qu'on a eu la même réponse pour le Forum Santé. Ce n'est pas seulement le cas des associations étudiantes.

Un élu Sap1 confirme qu'il y a les mêmes difficultés pour les autres centres et pour les autres organisations et que c'est un problème, surtout pour Sap1 qui n'a pas de local et pas d'autre moyen de discuter avec les étudiant·es.

Une élue Fédé estime que c'est d'autant moins compréhensible que les étudiant·es déjà présents dans la fosse ont été contrôlés à l'entrée par la sécurité et qu'il y a des tables.

Un élu UNEF souligne qu'il y a certes le contexte de Vigipirate mais il y a aussi une rigidité administrative pour réguler toutes les initiatives étudiantes. Il faut maintenant se battre pour organiser une distribution alimentaire.

La VP CFVU : cette rigidité n'est sans doute pas généralisée mais liée au contexte. Elle entend ces difficultés et va en parler.

Un élu Poing levé souligne que c'est la présidence qui décide et on ne sait pas quoi faire, en l'absence de cadre juridique.

Un élu UNEF indique qu'en effet, il n'y a pas eu d'arrêté.

Un élu Poing levé souhaiterait que la CFVU se prononce sur cette situation.

La VP CFVU indique qu'elle va relayer cette demande mais ne promet pas qu'on puisse répondre favorablement.

La séance se clôt à 13h20.

³⁰ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

³¹ Fonds d'urgence et de solidarité pour les étudiant·es

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

